

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021 1^{ère} partie - Le contexte international et national

1. Le contexte économique international

A 2,4% en 2019 le taux de croissance de l'économie mondiale a été le plus faible depuis la crise de 2008, contre 3,6% en 2018 et 3,7% en 2017, ceci en raison de multiples facteurs : conflits locaux, ralentissements de la croissance en Chine pour maîtriser la croissance de la dette, tension commerciale sino-américaine avec augmentation des tarifs douaniers, crise en Amérique du sud (Brésil avec une sortie de crise plus faible qu'attendue assortie d'une grande dépendance envers la Chine pour ses exportations, récession en Argentine, et sans compter la situation du Venezuela avec une hyperinflation officielle de 7 374% en 2019 et un PIB divisé par 2 en 5 ans).

Alors que les prévisions 2020 envisageaient une légère reprise de la croissance autour de 3%, la crise du coronavirus a bouleversé l'économie mondiale par sa violence et sa rapidité. L'OCDE dans son rapport de septembre 2020 envisage la situation suivante :

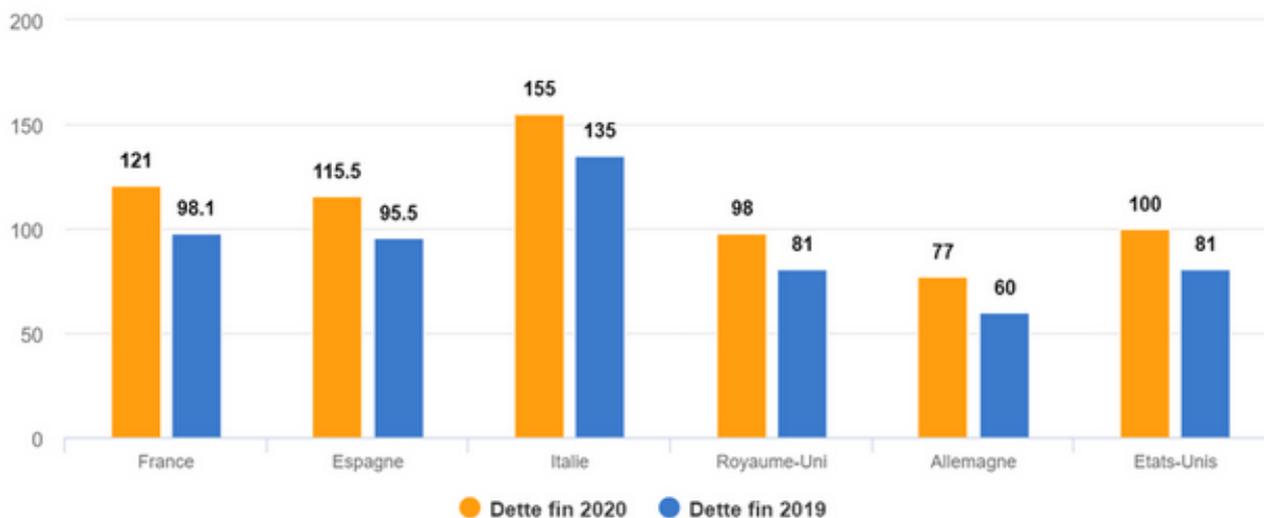
Pays	2019	2020	2021
 Afrique du sud	0.1	-11.5	1.4
 Allemagne	0.6	-5.4	4.6
 Arabie saoudite	0.4	-6.8	3.2
 Argentine	-2.1	-11.2	3.2
 Australie	1.8	-4.1	2.5
 Brésil	1.1	-6.5	3.6
 Canada	1.7	-5.8	4.0
 Chine	6.1	1.8	8.0
 Corée	2.0	-1.0	3.1
 États-Unis	2.2	-3.8	4.0
 France	1.5	-9.5	5.8
 Inde	4.2	-10.2	10.7
 Indonésie	5.0	-3.3	5.3
 Italie	0.3	-10.5	5.4
 Japon	0.7	-5.8	1.5
 Mexique	-0.3	-10.2	3.0
 Russie	1.4	-7.3	5.0
 Royaume-Uni	1.5	-10.1	7.6
 Turquie	0.9	-2.9	3.9
Monde	2.6	-4.5	5.0
Zone euro	1.3	-7.9	5.1
G20	2.9	-4.1	5.7

Le rebond attendu en 2021 dépendra de l'évolution favorable ou défavorable du coronavirus dans les prochains mois.

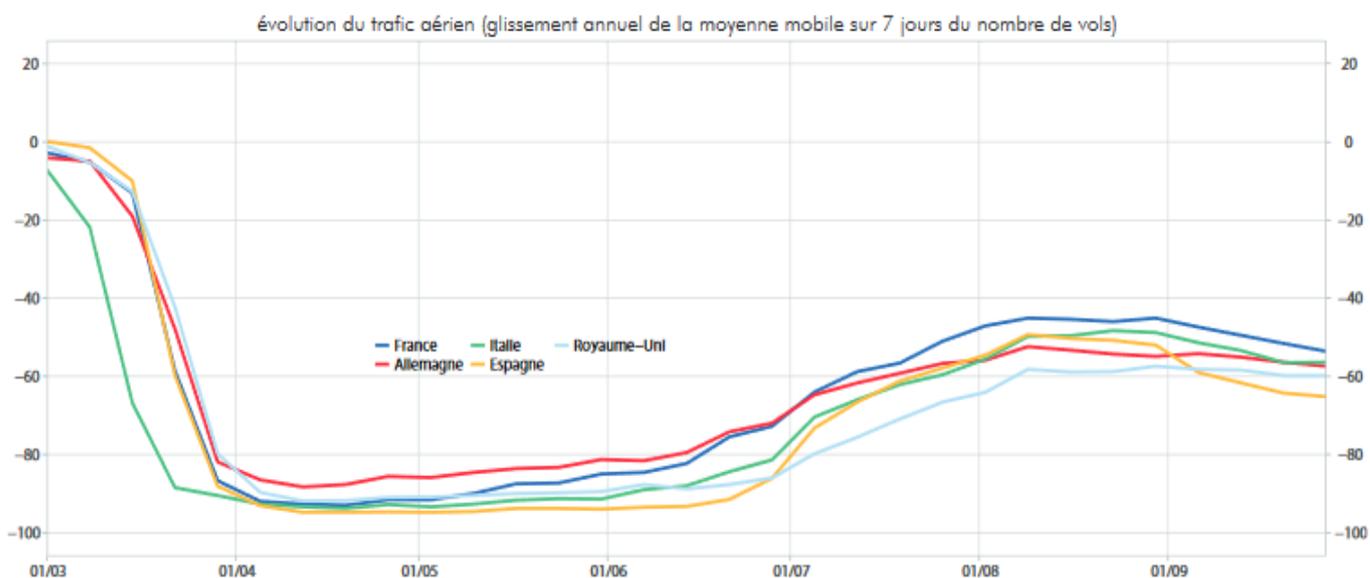
Tous les secteurs économiques sont touchés, les mesures d'accompagnement prises par certains pays permettent de diminuer, les conséquences de la crise sur l'emploi et d'en limiter les conséquences sociales au prix d'un accroissement de la dette. Ceci a accru la vulnérabilité de nombreux pays dont le taux d'endettement d'avant la pandémie était déjà élevé (Italie, France, Espagne pour l'Europe). Les pays émergents ou pauvres subissent la baisse du coût des matières premières, du tourisme et des transferts de fonds de leurs ressortissants installés à l'étranger

Prévisions de dette pour la fin 2020

EN % DU PIB. LA DETTE PUBLIQUE AMÉRICAINE DEVRAIT ATTEINDRE LE CHIFFRE DE 100% AU 1ER OCTOBRE, ET NON À LA FIN DE L'ANNÉE.



Le secteur de l'aviation est particulièrement touché avec des conséquences sur l'industrie aéronautique, le tourisme, l'hôtellerie, la restauration, l'automobile etc. Vous trouverez ci-dessous la variation du nombre de vols en Europe entre 2019 et 2020.



Note : les données retracent la moyenne mobile sur 7 jours de l'écart journalier du nombre total de vols en partance et à l'arrivée des aéroports du pays concerné en 2020 par rapport à 2019. Pendant la semaine du 14 au 20 septembre, le trafic aérien au Royaume-Uni était en moyenne inférieur de 60 % à son niveau de la même semaine en 2019.

Source : Eurocontrol

a) Conséquence de la pandémie.

La gravité est variable selon les pays et de l'ampleur des soutiens envisagés.

Le taux de chômage directement lié au covid19 dépend des mesures d'accompagnement prises par les états. Le soutien du chômage partiel et les aides aux entreprises ont permis dans un premier temps d'éviter une flambée des destructions d'emplois dans les pays pouvant les mettre en place. Mais depuis l'automne les plans sociaux se succèdent dans l'industrie (automobile, aéronautique) et le commerce (faillites d'enseignes, fermetures de points de ventes).

Si les mesures de relance budgétaire ont joué un rôle significatif pour soutenir l'activité économique et réduire la baisse des heures de travail, elles ont surtout été mises en œuvre dans les pays à revenu élevé, en raison du fait que les économies émergentes et en développement ne disposent que de capacités limitées pour financer de telles mesures.

La Banque Mondiale a annoncé que 70 millions de personnes pouvaient basculer dans l'extrême pauvreté (moins de 1,90 dollar/jour), principalement dans les pays en voie de développement, ceci en raison du développement du chômage, de la baisse du prix des matières premières pour les pays producteurs ou de l'effondrement du tourisme. Au niveau sanitaire, selon l'OMS 25% de la population mondiale n'a pas accès à l'eau potable alors que l'eau et le savon sont nécessaires pour lutter contre le virus. La faiblesse des moyens ne permet de déployer une politique publique de soutien aux populations.

Les pays du G20 ont décidé de suspendre jusqu'à la fin 2020 les remboursements de la dette des pays les plus pauvres (73 pays éligibles), ce moratoire pourrait être étendu à 2021.

b) Reprise en 2021, à quel niveau ?

Après le point bas atteint en 2020, un rebond est attendu en 2021 avec une croissance mondiale estimée à 5%. Mais cette reprise sera partielle et inégale selon les pays et son niveau est conditionné à l'évolution de la pandémie.

La situation sanitaire restera l'élément déterminant du comportement des ménages et des entreprises. De nouvelles mesures visant à arrêter la propagation du virus influencent directement la demande et l'activité

L'incertitude demeure donc pour 2021, ce qui entame la confiance des ménages avec dans certains pays une forte progression du taux d'épargne au détriment de la consommation. De la confiance en l'avenir et du taux de chômage dépendra la conversion de cette épargne en dépenses de consommation. Concernant les entreprises, la hausse du taux d'endettement et la situation économique globale risquent de différer les investissements.

L'investissement public pourrait être un soutien à la reprise. Le FMI milite pour cette solution dans les pays avancés, principalement vers des projets « verts » et rappelle qu'un investissement de 1% du PIB dans ces pays peut créer jusqu'à 33 millions d'emplois.

En Europe un accord a été trouvé sur un le plan de relance économique de l'[Union européenne](#) qui prévoit un fonds de 750 milliards d'euros. Il se compose notamment de 390 milliards de subventions, qui seront allouées aux Etats les plus frappés par la pandémie, ainsi que de 360 milliards d'euros qui seront disponibles sous forme de prêts.

Aux Etats-Unis les dégâts de la crise qui résultent de la pandémie sont importants. Même [après un plan de 2.200 milliards en mars dernier](#) suivi par une rallonge de 500 milliards fin avril, *il manque entre 11 et 12 millions d'emplois à l'économie américaine et cela va prendre du temps pour les récupérer. Cela implique un soutien budgétaire supplémentaire alors même que le pays est en pleine campagne présidentielle et que D. Trump a repoussé les négociations après les élections, tout en concédant une aide aux PME et aux salariés des compagnie aériennes pour éviter de nouveaux licenciements massifs.*

2. Le contexte national

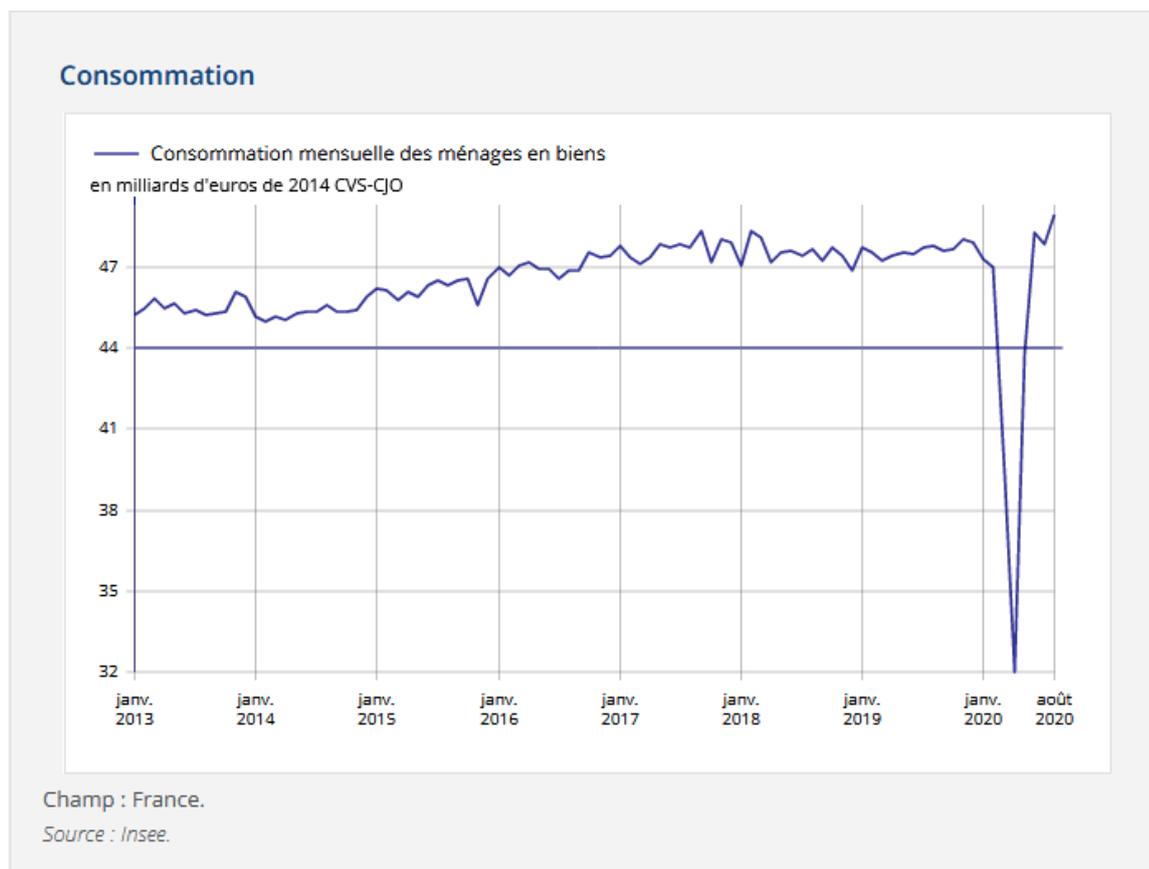
a) Introduction

Selon la note de l'Insee publiée le mardi 6 octobre, l'économie française devrait plonger d'environ 9% au cours de l'année 2020 et le taux de chômage être proche de 10% avec la disparition de 840 000 postes cette année. Après une forte reprise suite au déconfinement les perspectives 2020 s'assombrissent avec la recrudescence de l'épidémie et le durcissement des mesures pour limiter la propagation du virus.

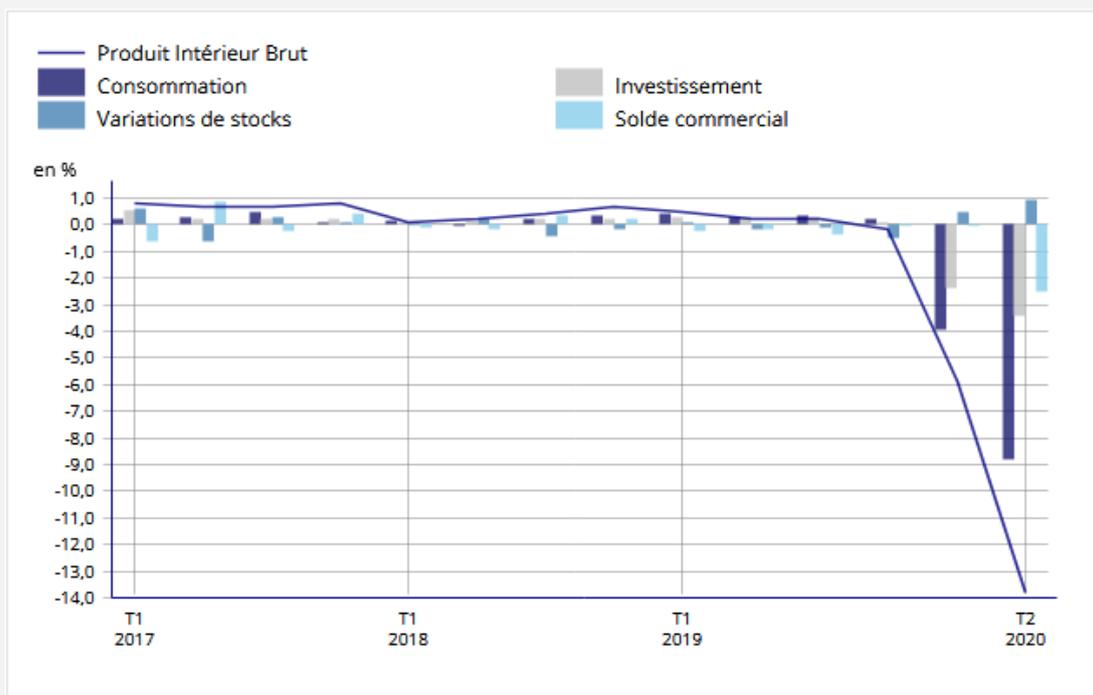
Actuellement un retour au niveau d'activité de 2019 n'est pas attendu avant 2022.

La France, déjà fragilisée par une dette proche de 100% du PIB avant la crise sanitaire, devrait voir sa dette atteindre 121% du PIB en raison des différentes mesures prises pour limiter les conséquences de la pandémie (chômage partiel, soutien à l'économie et désormais le plan de relance).

Le déclenchement de la crise économique et sanitaire fut brusque et violent comme le souligne les graphiques ci-dessous.



Le Produit Intérieur Brut et ses composantes



Champ : France.

Source : Insee.

b) Le plan de relance

Ce plan, qui **doit se déployer sur deux années**, s'inscrit dans la continuité des 460 milliards d'euros mobilisés dans le cadre des dispositifs d'urgence mis en place depuis le début de la crise.

D'un total de 100 milliards d'euros, il représente le tiers du budget annuel de l'État, 40% ont été financés par l'Union européenne via des fonds mobilisables par les États membres jusqu'en 2026 et remboursables jusqu'en 2058.

Le plan poursuit trois grands objectifs : le verdissement de l'économie, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et le soutien aux plus fragiles.

Pour les collectivités, près d'un tiers de la somme annoncée devrait être consacrée aux missions d'aménagement du territoire ; une partie des crédits seront déconcentrés aux préfets de départements et régions.

Le gouvernement a présenté, jeudi 3 septembre 2020, le plan « France Relance ».



Un plan doté de **100 milliards d'€** sur 2 ans, financé à **40% par l'Union européenne**. Un plan en 3 axes.



Source : gouvernement.

VISACTU

c) Le plan de relance et les collectivités locales

Incitation à investir dans la transition écologique.

- Une enveloppe de 1,2 milliard d'euros sera consacrée au **développement de l'usage du vélo et des transports ferroviaires** dans les zones les plus denses.
- 4 milliards d'euros seront consacrés à la **rénovation énergétique des bâtiments publics** (ceux de l'État compris), dont 300 millions d'euros délégués aux régions pour les lycées et « une enveloppe » dédiée aux projets des communes et des départements (écoles, collèges, équipements sportifs...).
- Des opérations de **densification des projets de construction** pourront être subventionnées (enveloppe de 350 millions d'euros) ainsi que des **opérations de recyclage des friches ou de transformation de foncier déjà artificialisé** grâce à un fonds de 300 millions d'euros.
- Le « Fonds économie circulaire » de l'ADEME est abondé de 500 millions d'euros pour la **modernisation des centres de tri, recyclage et valorisation des déchets** et le financement d'activités liées au réemploi ou à la réduction du plastique.
- France relance prévoit également 300 millions d'euros pour **moderniser les réseaux d'eau et les stations d'épuration.**

Baisse des impôts de production de 10 milliards dès 2021

- Réduction de **50 % (de 1,5% à 0,75 %)** de la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) pour toutes les entreprises redevables, financée par la suppression de sa part régionale (- 7,25 milliards d'euros). Les régions se verront attribuer en remplacement de leur part de CVAE une fraction de la TVA, le montant issu de cette fraction en 2021 sera égal au produit de CVAE perçu par chacune de ces collectivités en 2020.
- Réduction de **50 % de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et de la cotisation foncière des entreprises (CFE)** des établissements industriels, soit un manque à gagner pour le bloc communal de 3,3 milliards dont de 1,75 milliard d'euros de TFPB et 1,54 milliard d'euros de CFE. Cette baisse d'imposition significative pour les communes et les EPCI sera prise en charge par l'État, la compensation sera égale au produit obtenu en multipliant, chaque année, la perte de bases résultant de la mesure par **le taux de TFPB et de CFE appliqué en 2020** dans la commune ou l'EPCI.

Se pose le problème de la compensation des hausses de taux éventuellement votées dans le futur par le bloc communal. Après la suppression de la taxe d'habitation, cette nouvelle mesure est ressentie comme une accentuation de la perte de l'autonomie financière des communes et EPCI.

d) Le projet de loi de finances 2021

Le PLF 2021 présente pour la première fois une cotation intégrale des dépenses selon leur impact environnemental, c'est la démarche de budgétisation verte ou de « budget vert ».

La France est le premier pays au monde à réaliser cet exercice innovant de cotation à l'échelle du budget de l'État.

En dehors des thèmes présentés ci-dessus dans le cadre du plan de relance, les principaux sujets du PLF 2021 relatifs aux collectivités locales sont les suivants :

- **Stabilité de la DGF** à 26,8 milliards (18,3 milliards pour le bloc communal et 8,5 pour les départements) **mais augmentation des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR)** qui augmenteront chacune de 90 millions.
- **FCTVA**: du fait du dynamisme de l'investissement public local, le fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) voit **son montant progresser de 546 millions** d'euros (par rapport à 2020) pour atteindre 6,546 milliards.
- **Taxe d'habitation**, pour les 20% des ménages payant encore cet impôt, l'allègement sera de **30 % en 2021, puis de 65 % en 2022**. En 2023, plus aucun foyer ne paiera cette taxe sur sa résidence principale pour une perte fiscale pour l'Etat de 17 milliards d'euros au total.
- **Les intercommunalités et les départements récupéreront l'affectation d'une fraction de TVA** car la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties sera intégralement transférée aux communes.
- Avec deux ans de retard sur le calendrier initial, **la modernisation de la gestion du fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA)** par les services de l'Etat, entrera en vigueur progressivement au 1er janvier 2021.

-
- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité (**TCFE**) **devrait perdre son caractère local**, au nom de la conformité avec les directives européennes d'harmonisation de tarifs. Les collectivités et leurs groupements qui disposaient encore d'un pouvoir de modulation des tarifs de la taxe, le perdront. Mais le produit de la taxe évoluera chaque année en fonction de la quantité d'électricité fournie sur le territoire concerné.
 - **Taxe d'aménagement** : afin **d'inciter à la densification**, les places de stationnement "intégrées au bâti dans le plan vertical ou aménagées au-dessus ou en dessous des immeubles, qu'ils soient destinés au logement collectif, individuel ou à l'activité", sont exonérées de taxe d'aménagement. Dans le même objectif, le PLF assouplit les critères **permettant aux communes et intercommunalités de majorer (jusqu'à 20%)** le taux de la taxe d'aménagement dans certains secteurs.
 - Le PLF instaure une **exonération facultative** de contribution économique territoriale (CET) au profit des entreprises qui créent une implantation ou une extension, à partir du 1er janvier 2021. L'objectif est de "stimuler les investissements fonciers" des entreprises. Les communes et les EPCI à fiscalité propre pourront décider (par une délibération) **d'accorder aux établissements nouvellement créés, ou qui réalisent des investissements fonciers, une exonération de trois ans à hauteur de 100% de leur montant de CFE.**
 - Le projet de loi de finances pour 2021 prévoit 28 M€, soit 10 M€ de plus qu'en 2020, pour **garantir le déploiement d'ici 2022 d'au moins un espace France Services** (regroupant Pôle emploi, Cnaf, Cnal, Cnav, MSA, trésor public...) par canton, y compris dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
 - **Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)**, le financement du NPNRU mis en œuvre par l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU), **passé de 5 à 10 milliards** sur l'ensemble du programme (Etat 1 milliard, USH 2 milliards, Action Logement 7 milliards).

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021
2^{ème} partie – Le contexte communal et les orientations du budget 2021

1) Évolution des dépenses de fonctionnement

Population	5 597	5 572	5 579
Montants en K€	BP + BS 2018	BP + BS 2019	BP + BS 2020
Salaires et charges	2668	2700	2698
Atténuation de produits (FSRIF)	60	74	123
Charges à caractère général	1680	1598	1791
Autres charges de gestion courante	626	555	622
Charges exceptionnelles	601	662	1
Charges financières	85	70	58
Dotations provisions semi-budgétaires	0	0	400
Dépenses imprévues	0	0	40
Charges réelles	5720	5660	5734

Le prévisionnel 2020 des dépenses de fonctionnement 2020 a augmenté de 1,30 %. Les dépenses supplémentaires liées à la crise sanitaire ont représenté plus de 100 000 Euros TTC. Une somme du même montant devrait être reconduite en 2021.

La masse salariale restera maîtrisée, mais atteindra 2,78 M€ en 2021, en raison d'une augmentation conjoncturelle due notamment à l'effet COVID (obligations d'entretien renforcées) et à des « tuilages » précédant des départs à la retraite.

Malgré la souscription d'un emprunt de 604 000 € fin 2019 dont la première échéance a impacté le BP 2020, les charges financières continuent de décroître en raison de taux d'intérêt très bas et de l'arrivée à échéance de 5 emprunts (3 en 2019 et 2 autres en 2020).

En 2020, les charges exceptionnelles se sont allégées de 588 613 Euros correspondant au troisième tiers de la soulte à verser à Cœur d'Essonne Agglomération, conformément au jugement du 7 novembre 2019 et au nouvel arbitrage préfectoral rendu le 7 février 2020. Cependant, Cœur d'Essonne ayant déposé un recours contre ces deux décisions, la commune a constitué une provision pour risque de 400 000 Euros lors du BS.

2) Évolution des recettes de fonctionnement

Montants en K€	BP + BS 2018	BP + BS 2019	BP + BS 2020
Atténuation de charges 6419	32	40	30
Produits des services	129	197	175
Impôts et taxes, Attribution Compensation CCEJR	5669	5790	5644
Dotations/participations DGF, solidarité rurale	239	245	292
Autres produits de gestion courante	85	25	25
Autres produits exceptionnels	15	2	1992
Produits réels	6169	6300	8158

Le produit des impôts et taxes 2020 est en nette diminution du fait de la suppression progressive de la taxe d'habitation (dernière étape en 2023 pour les ménages les plus riches). La compensation par l'Etat est calculée sur la base du montant de TH perçu en 2017.

Les recettes fiscales vont également être affectées en 2021 par la baisse de 50% de l'impôt foncier bâti des entreprises. La compensation par l'Etat s'effectuera en fonction des taux gelés en 2020, mais aussi

sur des bases locatives quasiment gelées car le PLF 2021 modifie aussi les mécanismes d'évolution des bases des locaux industriels.

Les coefficients de revalorisation des bases fiscales prévu par le PLF 2021, ne sont pas encore arrêtés.

A l'heure actuelle, il n'est pas envisagé d'augmenter les taux d'imposition communaux.

Évolution des bases et des produits de la fiscalité de la commune

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020 (prévisionnel)
Taxe d'habitation							
Bases définitives	6 320 000 €	6 432 000 €	6 533 000 €	6 591 000 €	6 776 250 €	6 952 000	
Taux votés	12,71%	12,71%	12,71%	12,71%	12,71%	12,71%	
Produit	803 272	817 507 €	830 344 €	837 716 €	861 261 €	883 599 €	
Foncier bâti							
Bases définitives	14 822 000 €	14 985 000 €	15 274 000 €	15 460 000 €	15 692 347 €	16 072 000	16 637 856
Taux votés	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%	18,37%
Produit	2 722 801	2 752 745 €	2 805 834 €	2 840 002 €	2 882 684 €	2 952 426 €	3 114 634
Foncier non bâti							
Bases définitives	34 500	35 400 €	35 900 €	36 900 €	37 259 €	53 200	52 509
Taux votés	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%	48,92%
Produit	16 877	17 318 €	17 562 €	18 051 €	18 227 €	26 025 €	25 585
Produits perçus	3 542 950	3 587 570 €	3 653 740 €	3 695 769	3 758 541 €	3 862 050 €	

La baisse des dotations de l'État s'est poursuivie en 2020, avec une DGF nulle depuis 2019 et une dotation de solidarité rurale diminuée de 2000 €. Ainsi, au cours du dernier mandat, Lardy aura vu ses dotations passer de 587 269 € à 77 239 €. En 2021, la DGF pourrait devenir négative et se traduire par un reversement de la commune à l'État.

Évolution des dotations de l'État

Dotations de l'État	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation de fonctionnement	509 256	357 903	206 292	70 395	10 593	0	0	
Dotation de solidarité rurale	78 013	87 502	93 460	87 294	83 919	79 296	77 239	
TOTAUX	587 269	445 405	299 752	157 689	94 512	79 296	77 239	
Perte dotations	-62 199	-204 063	-349 716	-491 779	-554 956	-570 172	-572 229	

L'attribution de compensation versée par la CCEJR devrait rester la même qu'en 2020, soit 1 388 796,44 €.

En 2020, le versement du Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR), s'est élevé à 170 432 € (en baisse de 85 221 € par rapport à 2019) et celui de la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle, à 86 697 € (en baisse de 43 933 € par rapport à 2019).

A partir de 2020, la commune contribue au FPIC à hauteur de 15 % de sa part, soit 26 444 Euros pour une part communale de 176 295 € (DM n°2). La contribution des communes était auparavant entièrement supportée par la CCEJR.

Les sommes dues à la commune en 2020 par Cœur d'Essonne Agglomération (812 518 € + 1 177 226 €), en application du jugement du tribunal administratif du 7 novembre 2019 et de l'arrêté préfectoral du 7 février 2020 ont été intégrées lors du BS 2020, au chapitre « produits exceptionnels ». Une somme de 812 518 Euros devrait être inscrite au BP 2021 et au BP 2022.

3) Évolution de la Dette Communale

Deux emprunts se sont éteints en 2020 dont un emprunt CAF. Au 31/12/2020. L'encours global est composé d'un stock de 9 emprunts bancaires pour un total de 3,756 M€.

Le montant des annuités d'emprunt s'élève à 620 888 €, dont 562 529 € au titre de l'amortissement et 58 359 € d'intérêts d'emprunt.

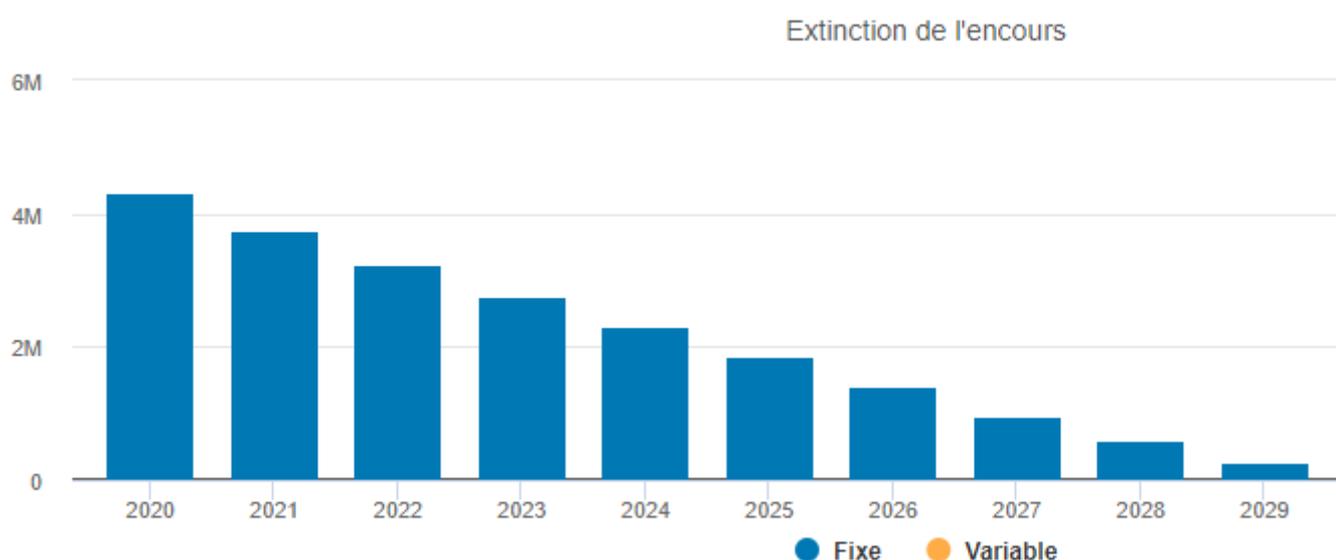
Le taux moyen de l'exercice ressort à 1,41%. La dette est constituée à 100% d'emprunts à taux fixe.

Fin 2020, le montant de la dette par habitant est estimé à 673 €, la moyenne des villes de même strate (commune de 5000 à 10 000 habitants) étant de 844 € en 2018 (dernière source DGCL rendue publique).

Évolution de la dette en fin d'exercice :

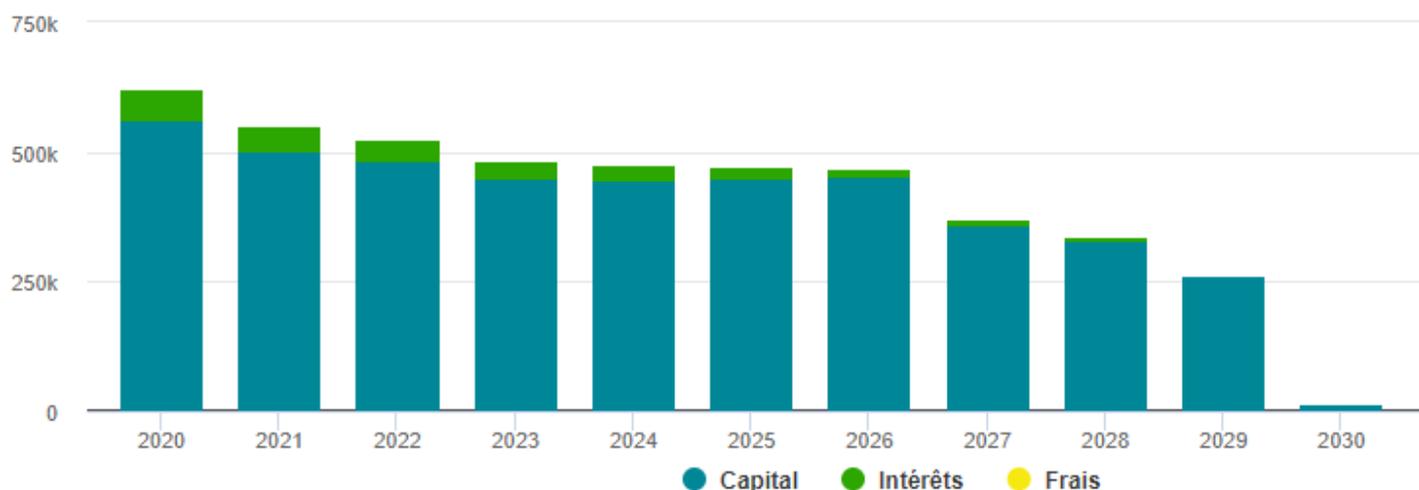
Montants en K€	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Dette CRD	4 786	5 681	4 958	4 281	5 004	4 337	4 296	3 756
Encours dette €/habitant	855	1014	885	761	890	775	768	673
Ratio de désendettement en années	3,22	3,83	3,41	2,04	2,47	2,63	1,79	

Projection de l'évolution de l'encours de la dette :



Source Webdette – Extinction de l'encours au 31/12/2020

Evolution de l'annuité



Source Webdette – Évolution de l'annuité au 31/12/2020

3) Évolution du budget d'investissement

Les dépenses prévisionnelles d'investissement hors remboursement du capital, se portent à 4,512 M€ en 2020 (BP + BS 2020), hors solde d'exécution de la section d'investissement reportée.

Montants en K€	BP + BS 2018	BP + BS 2019	BP + BS 2020
Charges d'investissement	4965	3876	5643
- dont remboursement capital (16)	686	569	563
- dont dépenses d'équipement	4279	3217	4512
- dont subventions			569
- dont dépenses d'ordre 40-41 (hors RAR)			
Non compris Solde d'exécution reporté	1147	925	?
Recettes d'investissement	6112	4801	1670
- 13 Subventions	1911	685	824
- 16 Emprunts	0	605	0
- 10 Dotations, fonds divers et réserves	217	667	556
- 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	1436	1279	0
- 23 Immobilisations en cours	0	0	0
- 24 Produit de cession	616	0	0
- 021 Virement section fonctionnement	1591	952	3413
- 40 Amortissement	341	613	560
- 41 Opérations patrimoniales	0	0	0

Le BS 2020 a intégré au chapitre 23, la totalité des crédits nécessaires au réaménagement du complexe sportif R. Grenault (tribunes, vestiaires, tennis). Cependant, à la réception des offres, le marché a dû être déclaré infructueux en raison d'un dépassement de 370 000 € (+ 15%) par rapport à l'estimation de l'architecte de 2,5 M€. Les crédits ne pourront donc pas être engagés en 2020 et seront réinscrits en 2021.

Pour rappel, les principales réalisations 2020 (coût TTC), sont les suivantes :

Opérations de travaux :

- ✓ Démarrage des travaux d'aménagement de la gare de Bouray sous maîtrise d'ouvrage unique SNCF et maîtrise d'œuvre AREP - filiale de la SNCF - (subvention d'équipement de 569 000 € à verser à la SNCF, budgétée en 2020 selon plan de financement pluriannuel 2018-2021).
- ✓ Mise en place d'une cuve de défense incendie route de Cheptainville (19.000 €, opération achevée).
- ✓ Réfection du clocheton du pôle multiculturel (180.000 €, opération en cours).
- ✓ Réfection toiture de la salle de l'espérance (23.000 €, opération achevée).

Acquisition foncière :

- ✓ Achat du terrain (195.840 €) pour l'implantation de la future salle des fêtes dans le quartier des Laurentides.

Etudes / autorisations administratives :

- ✓ Validation de la phase Avant-Projet Sommaire relative à la construction de la future école Jean Moulin.
- ✓ Maîtrise d'œuvre pour l'enfouissement des réseaux (génie civil + télécom) Grande Ruelle, rues des Vignes, de la Chartreuse, du Champ Chevron, de la Honville et route de Cheptainville (44 400 €).
- ✓ Délivrance du permis de construire pour les travaux de conservation du parc Bousard.

Ces opérations ont été financées sur les fonds propres de la commune, des subventions d'investissement, le FCTVA et la taxe d'aménagement.

Les perspectives pour 2021 :

Principales opérations de travaux :

- ✓ Finalisation des travaux du pôle gare (325.000 €, dernière subvention d'équipement à verser à la SNCF dans le cadre de la convention financière).
- ✓ Travaux de réhabilitation du parc de l'Hôtel de ville (500.000 €).
- ✓ Relance du marché déclaré infructueux fin 2020, pour les travaux du complexe sportif Grenault relatifs à la réalisation des tribunes, vestiaires et tennis (autorisation de programme de 2.650.000 € avec ouverture de crédits de 1. 000.000 € en 2021 et 1.650.000 € en 2022).
- ✓ Travaux d'enfouissement (Génie civil + télécom) : Grande Ruelle, rue des Vignes, rues de la Chartreuse, du Champ Chevron, de la Honville et route de Cheptainville (440.000 €).
- ✓ Installation de jeux dans le parc de l'Hôtel de ville (90.000 €).
- ✓ Installation d'un sanitaire sur l'espace de vie du pôle gare, hors contractualisation SNCF (51.000 €).
- ✓ Poursuite des travaux d'accessibilité PMR dans le cadre de l'ADAP programmé sur 6 ans (38 000 €) : divers petits travaux de mise aux normes, remplacement des portes extérieures dans la salle du Pont de l'Hêtre, création d'un cheminement dans le bois de la Honville.
- ✓ Installation d'un panneau lumineux sur le parvis de la gare de Bouray (35 000 €).
- ✓ Travaux de reprises des concessions en état d'abandon (50 000 € par an de 2021 à 2023).
- ✓ Voirie - mise aux normes PMR de quais de bus et passages piétons (80 000 €).
- ✓ Voirie – abondement de l'enveloppe CCEJR à hauteur de 100 000 €.

Pour financer ses investissements, la commune fait appel à son épargne brute et à des recettes d'investissement. Il s'agit du FCTVA (fonds de compensation de la TVA), des subventions d'équipement (région, département...), de fonds affectés à l'investissement (taxe d'aménagement, amendes de police) ou de cessions d'immobilisations... Ces recettes peuvent être complétées par un emprunt.

Programmation Pluriannuelle des Investissements :

La PPI est actualisée chaque année en fonction de l'avancement des projets et des possibilités financières de la collectivité. Les montants sont exprimés en TTC.

Libellé de l'opération	2021	2022	2023	2024	2025	2026
AB - Total Investissements Courants	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000	300 000
Acquisition foncière Intermarché		696 000				
Acquisitions foncières espaces protégés	100 000					
Bâtiment Construction Salle des Fêtes Les Laurentides				1 200 000		
Bâtiment Déplacement Ecole Jean Moulin	241 370	1 000 000	2 240 000			
Bâtiment La Sorbonne Changement menuiseries			200 000			
Bâtiment Réfection salle du Conseil	60 000					
Bâtiments publics Accessibilité PMR (AD'AP)	38 000					
Espaces Publics Accessibilité Cimetière Vallée Louis (AD'AP)			95 000			
Espaces Publics Ancien Cimetière Projet PhytoJuine		224 000				
Espaces publics Ancien Cimetière Relevé concessions	50 000	50 000	50 000			
Espaces publics Jeux Parc Hôtel de Ville	90 000					
Espaces publics Panneaux lumineux	35 000					
Espaces Publics Restauration Parc Boussard	410 000					
Espaces Publics Restauration Parc Hôtel de Ville	500 000					
Etudes diverses	70 000	50 000	50 000	50 000	50 000	50 000
Infrastructures et matériel informatiques	30 000					
Infrastructures Vidéoprotection Liaison Fibre	20 000					
Infrastructures Vidéoprotection Travaux/Fournitures	10 000					
Sport création City Parc Bourg		100 000				
Sport Mur d'Escalade Gymnase Cornuel		45 000				
Sport Réhab. complexe sportif R. Grenault Phase 2.1	1 000 000	1 650 000				
Sport Réhab. complexe sportif R. Grenault Phase 2.2					900 000	900 000
Sport Réhab. complexe sportif R. Grenault Phase 3.0				350 000	2 375 000	2 375 000
Sport Réhab. site de Cochet			90 000			
Voirie - Mise aux normes PMR	80 000					
Voirie Abondement Enveloppe CCEJR - Voiries diverses	100 000					
Voirie création parking Espace Cassin		271 000				
Voirie Enfouissement Rue de la Roche qui tourne			240 000			
Voirie Enfouissement Rue des Vignes/Champs Chevron/Chartreuse/Honville/Rte Cheptainville/Gde Ruelle	440 000					
Voirie Pôle multimodal Gare de Bouray - Moe SNCF	325 000					
Voirie Pôle multimodal Gare de Bouray - Sanitaires	51 000					
Total dépenses	3 950 370	4 386 000	3 265 000	1 900 000	3 625 000	3 625 000
Total recettes	1 390 324	845 252	1 246 582	742 445	1 532 625	1 331 676
Reste à charge pour la commune	2 560 046	3 540 748	2 018 418	1 157 555	2 092 375	2 293 324

Travaux financés par la CCEJR (années 2020 et 2021) :

Réalisations 2020

En 2020, la commune a bénéficié d'une enveloppe de 329.374 Euros HT (montant annuel 2020 plus le reliquat de l'enveloppe travaux non réalisé en 2019) au titre de la compétence voirie et d'une enveloppe de 72 372 Euros HT pour l'éclairage public, qui ont permis de financer les réalisations suivantes :

- Travaux d'enfouissement des réseaux chemin du Pâté : 155.533 HT
- Travaux d'enfouissement et de réfection du trottoir côté impair rue de Panserot : 117.247 € HT
- Travaux de gestion des eaux pluviales chemin du Pâté : 27.519 € HT
- Travaux de gestion des eaux pluviales route de Torfou et rue du Verger : 10.131 € HT
- Travaux de voirie (caniveaux) allée Jean Jaurès : 8.684 € HT

Ce qui représente un montant de dépenses pour la voirie de 310.430 € HT.

- Réfection de l'éclairage public dans diverses rues : 9.000 € HT

Le reliquat de l'enveloppe en 2020, viendra en abondement de l'enveloppe 2021.

Prévisions de travaux 2021

L'enveloppe CCEJR voirie et éclairage public allouée à la commune pour l'année 2021 n'est pas encore définie à ce jour.

Les travaux de voirie programmés pour 2021 sont néanmoins envisagés pour l'allée du 14 juillet 1789, l'allée du Bicentenaire, le chemin du Champ Chevron.

Les travaux d'éclairage sont envisagés pour la rue de la Juine, la rue des Chartreux et le chemin du Champ Chevron.

La commune abondera l'enveloppe voirie de la CCEJR, dans une limite de 100 000 €.

La CCEJR financera également une création de piste cyclable allée Cornuel (devant Renault entre le chemin des Pavillons et le Pont sur le Juine — négociation en cours avec l'entreprise) dans le cadre de son plan des mobilités douces adopté en novembre 2018.

Initialement envisagées en 2019, les études de réalisation de la crèche pour le déménagement de la crèche « les Diabolos » au Pâté, seront également lancées en 2021. Le montant des travaux est estimé à plus d'1 M€.

***Sources :** Projet de Loi de finance 2020 / Note de l'OCDE de septembre 2020 / Note de l'INSEE du 6 octobre 2020 / Maire Info / Finance Active/ Webdette / DGCL (comptes individuels des communes).*